



## Canada - L'ange SNC-Lavalin ou le Diable dans l'eau bénite

Par [Philippe Giroul](#)

Mondialisation.ca, 04 mars 2019

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie, Transnationales](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Dans la tourmente entourant la saga SNC-Lavalin vs le gouvernement Trudeau, il ne faut pas ignorer que SNC-Lavalin reçoit des aides financières gouvernementales pour tenter de trouver des solutions acceptables à la gestion des tonnes de déchets nucléaires dont le gouvernement du Canada est le propriétaire.

Cette multinationale canado-qubécoise, qui s'est associée en consortium avec de multiples autres entreprises, fait partie des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), une création du gouvernement Harper, il y a 5 ans. Les quatre entreprises suivantes accompagnent SNC-Lavalin pour « s'occuper » de la gestion des déchets nucléaires hérités du Canada : CH2M HILL Canada Ltd., Fluor Government Group Canada Inc., EnergySolutions Canada Group Ltd et Rolls-Royce Civil Nuclear Canada Ltd., dont plusieurs ont ou ont eu des démêlés avec la justice.

Les LNC ont obtenu dernièrement l'aval béni de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour les dix prochaines années et reçoivent ainsi l'aide financière fédérale à raison de quelques 500 millions \$ par an. En 10 ans, pour SNC-Lavalin cela fait un bon pognon d'un milliard \$ d'argent public, si le partage est équitable entre les associés.

### Pour faire quoi ?

1. Construire, rapidement, un énorme dépotoir de déchets radioactifs à Chalk River, à côté de la rivière des Outaouais, sans tenir compte des mises en garde de nombreux intervenants qui ont déposé, lors du dévoilement de l'ébauche d'étude d'impact environnemental, plus de deux cents mémoires dénonçant les dangers pour la santé et l'environnement.
2. Bétonner sur place, rapidement, les réacteurs nucléaires de Rolphton en Ontario et éventuellement ceux de Gentilly-1 au Québec et de Whiteshell au Manitoba, en contravention des normes internationales en vigueur, à cause des probabilités de fuites radioactives.

**Rapidement et à un coût minimal ?** Oui! Après avoir « nettoyé » le site de Chalk River, les LNC planchent sur leur projet rêvé de développer rapidement des petits réacteurs nucléaires modulaires qu'ils souhaitent disperser à tout vent à travers le monde. Et cela, sans trop se préoccuper de la gestion des déchets radioactifs que cela va produire et dont certains ont des durées de vie de centaines de milliers d'années.

Notons que SNC-Lavalin a annoncé dernièrement un partenariat avec la société américaine Koltec qui devrait être intéressée à obtenir ces contrats très lucratifs en nous faisant miroiter des solutions rapides pour la gestion des déchets nucléaires canadiens.

En 2006, SNC Lavalin a vendu sa division SNC TEC Lavalin à l'américaine General Dynamics, qui continue de fabriquer et expérimenter des quantités énormes de munitions de toutes sortes (500 000/an) à Le Gardeur, Nicolet et St-Augustin.

Lors de la saga de Gentilly-2 (2007- 2012) SNC Lavalin était en attente de la décision du gouvernement Marois pour ramasser le contrat de rénovation de la centrale nucléaire Candu à bout de souffle. Fort heureusement, la centrale vétuste a été fermée en décembre 2012 et le rêve de quelques 2 milliards se sont envolés. SNC a dû se contenter des quelques 2 milliards pour la rénovation du réacteur de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick.

Tout cela pour dire que le gouvernement fédéral transige avec une entreprise qui est loin de l'angélisme environnemental. Le gouvernement est-il bien avisé de faire affaire avec ce genre d'ange endiablé pour tenter de gérer adéquatement et de façon éco-responsable les déchets nucléaires canadiens hérités, en tenant compte de la santé publique et de l'environnement?

Que cache le premier ministre pour tant « couvrir » son protégé SNC-Lavalin?

Le gouvernement fédéral devrait plutôt s'occuper rapidement d'élaborer une politique cadre en définissant et légiférant avec précision les règles de gestion des déchets radioactifs canadiens autre que le combustible irradié.

**Philippe Giroul**

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Philippe Giroul](#), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : **[Philippe Giroul](#)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)